



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1. Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2. Formalités de réservation

Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel – ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier – une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de 8 jours (mais par retour s'il s'agit d'une réservation de dernière minute) des arrhes de 25 % du tarif total du séjour.

Une fois ces arrhes reçues, la réservation devient ferme. Par ce règlement, vous confirmez votre accord plein et entier avec les présentes conditions générales de vente. Le défaut de versement des arrhes dans le délai imparti entraîne l'annulation de la réservation et sa remise en vente par le propriétaire.

Article 3. Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord de La Bridamie et peut entraîner des frais supplémentaires.

Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de la façon suivante :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date d'arrivée, les arrhes seront remboursées en totalité ;
- si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date d'arrivée, la totalité du paiement restera acquise à La Bridamie sauf si nous parvenons à relouer la/les chambre(s).

En cas de départ anticipé en cours de séjour, le règlement total de la prestation réservée sera exigé.

Article 4. Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5. Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est recommandé d'en souscrire une.

Article 6. Heures d'arrivée et de départ

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, à partir de 17 h (heure de disponibilité des chambres) et avant 21 h. Le client prévendra impérativement en cas d'arrivée après 21 h.

L'heure de départ est fixée à 11 h au plus tard.

Article 7. Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler le jour de votre arrivée. Les suppléments éventuels seront réglés le jour du départ.

Une taxe de séjour de 1,00 € par personne et par jour sera appliquée.

Article 8. Utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de La Bridamie, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement et à assumer financièrement, toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

La Bridamie n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Article 9. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.